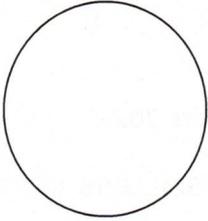


13 JANVIER



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 13 janvier 2025 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8<sup>e</sup> Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

**Sont présents :**

Monsieur Jocelyn Bergeron maire  
Monsieur Herman Dumont  
Monsieur Maurice Gagnon  
Madame Jocelyne Sergerie  
Madame Francine Michaud  
Monsieur Jacques Leclerc

Absent : Monsieur Jimmy Richard

**Les membres présents forment le quorum.**

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

**2025-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire a fait lecture de l'ordre du jour

**IL** est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

**Et résolu** à l'unanimité des conseillers (ères) :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

**IL** est proposé par : monsieur Herman Dumont

**Et résolu** à l'unanimité des conseillers (ères) :

**D'approuver** le procès-verbal de la Séance ordinaire du 2 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 ;

**IL** est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

13 JANVIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 12 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-004 CORRESPONDANCE**

Lettre de démission de monsieur Jimmy Richard

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter la démission de monsieur Jimmy Richard prenant effet le 2 décembre 2024

**2025-01-005 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 29 NOVEMBRE 2024 AU 9 JANVIER 2025 POUR LA MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

**QUE** le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		32 925,72 \$
Chèques émis		15 018,95 \$
Salaires payés du 17/11/2024 au 28/12/2024	5 373,75 \$	
Contribution de l'employeur	585,63 \$	5 959,38 \$
<b>TOTAL</b>		<b>53 904,05 \$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

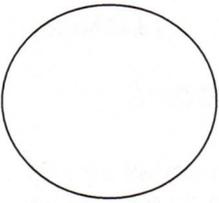
**2025-01-006 RAPPORT DES COMITÉ**

**Loisirs de de Halte**

Madame Francine Michaud présidente des loisirs de la Halte nous remet l'entente signer avec la municipalité pour la location du centre communautaire restauration et nous informe que l'ouverture débute le 17 janvier et 18 janvier autre journée à suivre manquant de bénévoles. Le solde des loisirs de la Halte est présentement de 2 790.50

**Comité de développement St-Jean-de-Cherbourg**

Madame Jocelyne Sergerie présidente du comité nous donne un petit compte rendu du comité et nous informe qu'une prochaine réunion devrait avoir lieu en janvier.



2025-01-007 AVIS MOTION  
Aucune

2025-01-008 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 225-2025 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-225**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-225 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET FIXANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier:

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité désire fixer les taux de la taxes foncières générale, des compensations et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations et tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 2025-225 a été déposé à la séance régulière du 2 décembre 2024 par monsieur Maurice Gagnon, conseiller ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Herman Dumont, appuyé par monsieur Jacques Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 2025-225 soit et est adopté par le Conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit

**ARTICLE 1 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,65 \$/100 \$\$ pour l'année 2025 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 2 : TARIF DE COMPENSATION – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le Conseil municipal fixe pour l'année 2025 le tarif de compensation pour les services municipaux d'enlèvement des matières résiduelles à :

- Matières résiduelles : 317,36 \$ / unité

Résidence, Résidence-Chalet, Garage et Chalet	1 unité
---	---------

**ARTICLE 3 : TARIFICATION – TARIF DE COMPENSATION – FOSSE SEPTIQUE**

Le Conseil municipal fixe pour l'année 2025 le tarif de compensation pour le service municipal de vidange de fosse septique à :

- Vidange de fosse septique : 248,03 \$ / fosse

13 JANVIER

**ARTICLE 4 : TARIFICATION – SERVICE DE PHOTOCOPIE ET TÉLÉCOPIE**

Le Conseil fixe le tarif pour les photocopies, à l'exception des demandes en lien avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, à 0,25 \$ chacune pour les utilisateurs, à 0,05 \$ pour les organismes et celui pour les télécopies à 2,00 \$ par envoi et 2,00 \$ par réception et ce, pour l'année 2025.

**ARTICLE 5 : TAUX D'INTÉRÊT**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité, est fixé à 12% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les soldes impayées portent intérêts à compter du moment où ils deviennent exigibles.

**ARTICLE 6 : MODALITÉ DE PAIEMENT**

Chaque fois que le total des toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluations, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

**ARTICLE 7 : VERSEMENTS**

- 7.1 L'échéance pour le premier ou unique versement des taxes foncières municipales (y compris les tarifs et compensations) doit être effectué au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte de taxes;
- 7.2 L'échéance du deuxième versement est fixée au 26 juin 2025;
- 7.3 L'échéance du troisième versement est fixée au 25 septembre 2025.

**ARTICLE 8 : SUPPLÉMENTS**

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

**ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à Loi.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, le 13 janvier 2025**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

2025-01-009

**DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AMENDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été amendés, par les vérificateurs de la firme comptable MALLETT S.E.N.C.R.L., suite à l'identification d'une omission mineur par le comptable ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont été informés ( à la page S 23 ligne 23 , un montant de 58 786 a été inscrit comme montant réservé pour le service de la dette, mais aucun montant n'a été inscrit à la ligne 7 à la page S 25 un oubli correction faite par Mallette); sur la version amendée du rapport;

13 JANVIER

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par :

madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'adopter les états financiers amendés de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)****2025-01-010 INDEXATION DU SALAIRE DES ÉLUS ET AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025- INDEXATION DE 2% SELON L'IPC CANADA AU 31 OCTOBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir la rémunération des élus et du personnel actuellement en fonction pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les salaires des élus et du personnel sont habituellement indexés selon l'IPC Canada au 31 octobre de l'exercice précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est d'avis qu'il est raisonnable de consentir une indexation selon l'indice des prix à la consommation des salaires pour les employés et des élus de 2% pour l'année 2025;

**EN CONSÉQUENCE;**

IL est proposé par :

monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

**QUE** le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg autorise l'indexation des salaires des employés et des élus selon l'IPC Canada au 31 octobre 2025, soit De 2 %, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**QUE** toutes les autres conditions fixées dans les résolutions existantes demeurent en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)****2025-01-011 AUTORISATION COURRIER 5, 8<sup>E</sup> RANG**

IL est proposé par :

madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser la directrice générale Francine Ouellet Leclerc à recevoir le courrier de poste canada pour le 5,8<sup>e</sup> rang soit le centre communautaire Halte des Montagnes de signer et remplir tous les documents nécessaires à cette fin au nom de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)****2025-01-012 SÛRETÉ DU QUÉBEC FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS ANNÉE 2025**

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

**Considérant** que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**Considérant** que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

**Considérant** que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre

13 JANVIER

le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

**Considérant** que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

**Considérant** que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

**Considérant** que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

**Considérant** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

**Considérant** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**Considérant** que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

**Considérant** que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé que la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Matane-Matapédia Pascal Bérubé, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire parvenir la résolution aux personnes ci-haut mentionner.

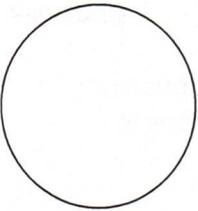
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

2025-01-013

**DÉLAI RÉDUIRE LE DÉLAI DE VERSEMENT DES TAXES DÛ**

**CONSIDÉRANT QUE** le délai pour le paiement pour les taxes dû sont de 2 ans et quelques fois de 3 ans en retard sur le compte;

13 JANVIER



**CONSIDÉRANT QUE** cela entraîne des comptes de taxe dû avec un montant considérable haut;

Il est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De réduire le délai de paiement dû avant l'envoi à la MRC pour vente pour taxe à 13 mois .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-014 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET NETTOYAGE AVEC MADAME CARMEN SIMARD PETIT TRACTEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas d'équipement pour le déneigement et le nettoyage;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à l'enlèvement de la neige sur et autour des réservoirs à incendie et citerne à l'huile question sécurité;

IL est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De prendre entente avec madame Carmen Simard au montant de 50.00\$ de l'heure pour le déneigement et nettoyage au besoin pour l'hiver 2025

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

**2025-01-015 FORMULAIRE INTÉRÊT PÉCUNIER**

Les formulaires d'intérêt pécunier ont été remis aux élus par la directrice générale

**2025-01-016 AUTORISATION PRENDRE ENTENTE POUR TAXE**

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser la directrice générale à prendre entente concernant le paiement des taxe dû.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-017 PRO- MAIRE**

Monsieur le maire demande aux élus de réfléchir au poste de pro- maire vu la démission de monsieur Jimmy Richard.

**2025-01-018 DEMANDE DE MONSIEUR MATHIEU BOULAY**

Une demande de monsieur Mathieu Boulay pour une confirmation que la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg est en accord pour une demande de permis pour vente d'alcool dans le dépanneur qui sera situé au 5, 8<sup>e</sup> rang St-Jean-de-Cherbourg;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Boulay désire offrir un service de dépanneur dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens aurait des services grandement apprécier;

Il est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

13 JANVIER

**QUE** la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg confirme et autorise monsieur Mathieu Boulay à faire la demande d'un permis pour vente d'alcool dans le dépanneur situé au 5, 8<sup>e</sup> rang St-Jean-de-Cherbourg

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-019 VARIA**

**FILET HOCKEY**

Il est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat de 2 filets hockey

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-020 RÉPARATION DE LUMIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) lumières de patinoire sont sur le point de lâcher et une lumière public sur le 8<sup>e</sup> rang en face de monsieur Christian Simard est éteint

**IL** est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De contacter les entreprises JMN pour réparation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**2025-01-021 PÉRIODE DE QUESTION**

AUCUNE

**2025-01-022 LEVÉE DE LA SÉANCE**

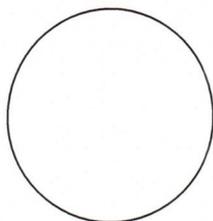
**IL** est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.40

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

13 JANVIER



---

JOCELYN BERGERON MAIRE

---

FRANCINE OUELLET LECLERC  
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

*Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Jocelyn Bergeron maire*